

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 novembre 2025
Délibération n°2025/054

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mme Élodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. Pascal PESSOZ), MM Damien BLANC, Serge GAUDET

Convocation du : 31 octobre 2025 - Affichage du : 31 octobre 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES
TRAVAUX FORESTIERS**

Monsieur le Maire informe que Sylv'ACCTES est une association reconnue d'intérêt général, créée en 2005 par 3 membres fondateurs : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Banque Neuflize OBC.

Cette association agit comme une interface de financement entre des financeurs (entreprises, collectivités, particuliers...) qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts avec des travaux forestiers ayant fait preuve de leurs qualités climatiques, économiques, environnementales et sociétales.

Une forêt bien gérée capte plus de carbone. Sylv'Acctes permet de financer des itinéraires de gestion sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts (CO₂, biodiversité, paysages, eau...).

Les bénéficiaires des aides Sylv'Acctes sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés, ainsi que leur structure de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan simple de gestion) engagés dans un programme de certification de la gestion forestière (PEFC ou FSC).

Le taux d'aides applicable sur les montants hors taxe des travaux forestiers est de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.

Monsieur le Maire présente le projet engagé avec l'ONF pour des travaux forestiers pour l'année 2026 sur la parcelle 23.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

RAPPORTE la délibération n° 2024/058 du 12 août 2024 ;

APPROUVE les travaux forestiers présentés par l'ONF (travaux divers dans les peuplements, travaux de nettoiement dans des zones de régénération) pour un montant de 13 692.88 € HT.

DIT que la part subventionnables s'élève à 6 430.06 € HT.

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de l'association SYLV'ACCTES pour un montant de 3 215 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 12 NOV. 2025*

Le Maire,

Roland DRAVET

